

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 2 octobre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DAC 188 Subvention (5.000 euros) et avenant à convention avec la Maison du Geste et de l'Image.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la convention en date du 17 janvier 2018 relative au soutien financier de la Maison du Geste et de l'Image ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à la Maison du Geste et de l'Image au titre de l'Art pour Grandir et demande l'autorisation de signer un avenant à cette convention ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à la Maison du Geste et de l'Image 42 rue Saint-Denis (1er), au titre de son action culturelle au sein de la métropole parisienne dans le cadre de l'Art pour Grandir. 19415 ; 2018-08190

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 5.000 euros sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018, nature 65748.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention relatif à l'attribution de cette subvention, dont le texte est annexé à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO